

Prix de consolation pour Christian Ferrazino

La Ville reçoit la Distinction romande d'architecture pour une école et une passerelle.



L'école des Ouches et le passage flottant du Mont-Blanc. Ces deux ouvrages ont été distingués par un jury d'experts romands. (LAURENCE BONVIN/GÉRARD PÉTREMAND)

FRANÇOISE NYDEGGER

Christian Ferrazino doit être aux anges. Ou presque. Alors que les critiques tombent régulièrement sur son action à la tête du Département de l'aménagement et des constructions, le conseiller administratif savoure aujourd'hui une petite revanche. La Distinction romande d'architecture, remise pour la première fois cette année, prime deux ouvrages mandatés par la Ville de Genève: le passage flottant sous le pont du Mont-Blanc (BMV architectes et CNK ingénieurs) et l'école des Ouches (architecte Andréa Bassi). La cérémonie officielle a lieu ce mardi matin, avec pose d'une plaquette commémorative et petits-fours.

La Ville de Genève peut encore se flatter d'être le maître de l'ouvrage de quatre réalisations sur les sept qui ont été sélectionnées pour l'ensemble de Genève par cette Distinction romande de l'architecture (DRA). Il y a l'intervention

sur la place du Molard (2b architectes), ainsi que la crèche et la place de Châteaubriand (MPH, l'atelier d'architecture). Les autres objets retenus dans le canton sont la rénovation de l'école des Arts décoratifs (Franz Graf et Julien Menoud architectes), l'Union parlementaire (Ueli Brauen & Doris Wälchli) et la nouvelle école primaire de Chambésy (Dimitri Démétriadès et Dimitri Papadaniél).

A quoi rime au juste ce prix? A reconnaître et mettre en valeur des réalisations de qualité représentant bien la scène architecturale actuelle. «Il vise aussi à sensibiliser le public à l'environnement bâti», précise Matthieu Jaccard, commissaire de la DRA. Cette première édition a pris le relais de la défunte Distinction vaudoise d'architecture, qui s'est prononcée à cinq reprises entre 1980 et 2000.

Au tournant du siècle, il a été décidé d'élargir le propos à l'ensemble de la Suisse romande, afin d'obtenir une masse criti-

que plus intéressante. «Nous avons alors défini une procédure pour sélectionner une trentaine d'objets bâtis entre 2000 et 2006», précise le commissaire, lui-même architecte et historien de l'art. «Chaque bureau pouvait présenter un dossier au jury. Nous en avons reçu 280.» Un jury de professionnels de l'architecture, placés sous la présidence de Harry Gugguer, professeur à l'EPFL, a fait son choix. Sur les trente

objets retenus, huit font l'objet d'une distinction particulière.

«Comme nous ne sommes pas dans un star-system, nous avons voulu présenter les trente réalisations de qualité dans une publication, avec juste un sigle signalant les distinctions», relève Matthieu Jaccard. Ce journal, tiré à 90 000 exemplaires, est un excellent outil de communication. Sa lecture convient aussi bien aux non-spécialistes

qu'aux initiés. Chaque ouvrage sélectionné occupe une pleine page. Sa photographie est accompagnée d'un texte descriptif, de plans et de coupes permettant d'aller plus avant dans la compréhension du bâtiment. On peut se procurer le *Cahier DRA 2006* auprès du Département de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève.

■ www.architecture-romande.ch